



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 17/PFD/1826177 (corr. DU : K. Bogaerts)

Réf. CRMS : AA/AH/WMB20155_691_PU_Payfa-Fosséprez_10

Bruxelles, le 08/06/2022

Annexe : /

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Place A. Payfa-Fosséprez, 10. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'isolation des toitures de l'Académie des Beaux-Arts.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 16/05/2022, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 1/06/2022, concernant l'objet mentionné sous rubrique.

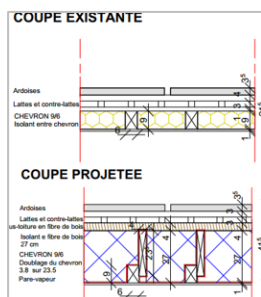
CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE



Implantation du bâtiment concernée et façade principale (© Bruciel et images jointes à la demande)

La demande vise l'isolation et le remplacement de la couverture des toitures du bâtiment de l'Académie des Beaux-Arts de Watermael-Boitsfort donnant sur la place Léopold Wiener et la rue du Major Brück. Le bâtiment est *inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural*.

Réalisé en plusieurs phases entre 1874 et 1906, l'îlot concerné comprenait initialement deux écoles construites par les architectes Hansotte et Cordyns, dont l'une donne sur la place Payfa-Fosséprez et l'autre, concernée par la présente demande, vers la place L. Wiener, assorties d'un gymnase et de la maison du directeur. L'ensemble des bâtiments ont évolué au fil de leurs occupations successives, notamment par l'Académie des Beaux-Arts.



Selon les plans, les toitures du bâtiment concerné seront isolées par l'intérieur au moyen d'une couche de fibres de bois, ce qui implique le doublage des chevrons ainsi que la rehausse du profil de toiture de 20 cm, hormis pour la salle de gym, dont la toiture sera isolée par l'intérieur. Les « ardoises amiantes » seront remplacées par des ardoises naturelles posées en losange comme actuellement. Les corniches et chéneaux existants sont conservés.

Schéma d'intervention jointe à la demande



Intégration paysagère de l'îlot de l'Académie (© Google Earth, photo jointe à la demande, © vecu.be)

AVIS

La CRMS se prononce favorablement sur l'intervention proposée, pour autant qu'elle assure un traitement architectural de la toiture fin et cohérent. L'îlot de l'Académie forme en effet un ensemble patrimonial remarquable et bénéficie d'une forte visibilité, ce qui appelle à réaliser les travaux de toitures avec le plus grand soin, en particulier au niveau des raccords et des finitions.

Pour les lucarnes, il convient de miser sur une cohérence maximale avec les pans de toiture. La



Commission préconise d'adapter la manière d'isoler ces éléments, par l'extérieur ou par l'intérieur, en fonction d'un impact visuel minimal (dessins de détails pas joints à la demande : par exemple, joues de lucarnes / raccords des petites toitures « chapelle », raccords cheminées, raccords corniches, ...).

Détail de la toiture avant, donnant vers la place L. Wiener (© Google Earth)

Aussi, elle encourage le demandeur à profiter de la présente opération pour améliorer l'expression des fenêtres de toitures actuelles, de type velux, afin de les rendre plus respectueuses de l'intérêt du bâtiment. Puisque le renouvellement des menuiseries extérieures semble envisagé suite aux travaux d'isolation, l'on devrait commencer par remplacer les « vélux » visuellement très présents tant à l'avant qu'à l'arrière, par des modèles de facture traditionnelle (de type tabatière) qui s'intègrent mieux à la typologie du bâtiment ancien (voir aussi dossier de l'Hôtel communal).

Dans un même objectif d'intégration paysagère et en raison de la valeur patrimoniale et identitaire forte de l'îlot de l'Académie, la CRMS réitère sa demande déjà formulée à plusieurs reprises de réaliser une petite étude sur toutes les composantes de l'îlot et par extension sur l'ensemble de l'ancien noyau villageois, pour assurer au mieux sa préservation et sa valorisation dans l'ensemble.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : acnoel@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; dverssimosaldanha@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels